



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROTOCOLE DE REPRISE COUPE DE FRANCE

La Fédération Française de football est heureuse de confirmer la participation des clubs amateurs à la 104^{ème} édition de la Coupe de France. Le Ministère des Sports a en effet donné son accord pour que les tours de la Coupe de France qui concernent la voie des clubs « amateurs » puissent se dérouler. Les équipes de Métropole et d'outre-mer encore engagées dans la compétition sont ainsi autorisées à reprendre dès à présent les entraînements pour se préparer à la compétition dans le cadre d'un protocole sanitaire strict.

Cette décision est le fruit d'une collaboration étroite et permanente avec les autorités gouvernementales depuis plusieurs semaines et la FFF se félicite de cette décision qui permet, à la fois, la continuité de l'activité sportive professionnelle pour les clubs de L1 et de L2 et le bon déroulement d'une compétition emblématique de l'unité du football français.

La FFF précise toutefois que seuls les clubs amateurs engagés dans la Coupe de France 2020/2021 sont autorisés à reprendre les entraînements collectifs et la compétition à ce stade.

Les tours de Coupe de la France qui concernent les clubs amateurs pourront ainsi se jouer à partir du samedi 30 et dimanche 31 janvier et selon le calendrier prévisionnel des différents tours à disputer (matches en retard du 5^e, 6^e, 7^e, 8^e jusqu'aux 32^e de finale).

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cette reprise sera encadrée par un protocole sanitaire strict et contraignant pour les clubs amateurs concernés mais il apparaît incontournable au regard du contexte sanitaire que nous connaissons. Il repose sur les principes suivants :

- Tous les matches se dérouleront à huis clos
- Tous les matchs seront fixés en début d'après-midi pour respecter le couvre-feu
- Tests PCR (2 à 3 jours avant le match) et antigénique (le jour du match) seront obligatoires
- Lien étroit avec les ARS et respect de leur recommandation
- Référent COVID dans chaque club
- Présence d'un médecin jour de match pour contrôler les tests PCR négatifs
- Limitation stricte des accréditations aux personnes ayant une fonction opérationnelle essentielle à l'organisation du match
- Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Considérant l'absence de dates disponibles dans un calendrier très contraint par la crise épidémique, aucun match ne serait reporté pour cause de COVID. Si une équipe se trouve dans l'incapacité de participer à la rencontre du fait de la mise à l'isolement de tout ou partie de son effectif ou pour défaut de tests, celle-ci sera éliminée par forfait.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CALENDRIER DES TOURS

Voie des clubs amateurs :

- Samedi 30 et Dimanche 31 janvier : 6^{ème} tour (3 matchs du 5^{ème} tour seront joués ce même week-end, les clubs concernés par la rencontre en retard du 6^{ème} tour joueront ultérieurement leur rencontre)
- Samedi 6 et dimanche 7 février : 7^{ème} tour
- Samedi 13 et 14 février : 8^{ème} tour
- Samedi 20 et 21 février : 32^{ème} de finale

Voie des clubs de Ligue 2 et Ligue 1 :

- Mardi 19 et mercredi 20 janvier : 8^{ème} tour
- Mardi 9 et mercredi 10 février : 32^{ème} de finale

Réunification clubs professionnels & clubs amateurs :

- Samedi 6 et dimanche 7 mars : 16^{ème} de finale
- Mercredi 7 avril : 1/8^{ème} de finale
- Mercredi 21 avril : ¼ de finale
- Mercredi 12 mai : ½ finales
- Mercredi 19 mai : finale

Paris, le 19 janvier 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62